REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt neuf juin, les membres du conseil municipal de

Nombre de Conseillers:

en exercice: 19 présents 15 16

Froidfond légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la mairie, sous la présidence de Philippe GUERIN, Maire,

Membres:

Date de convocation:

23 juin 2018

votants

Date d'affichage: 23 juin 2018

1. Freddy BARRETEAU, absent	2. Annie FLAIRE,
3. Jérôme de LALOUBIE,	4. Katia RIAND,
5. Frédéric BOUCARD,	6. Maryvonne VOYEAU,
7. Frantz GIRAUDET,	8. Régis GUITTET, absent
9. Freddy BIRON, absent	10. Jean-Yves COUTANT,
11. Nicole DURANTEAU,	12. Fabienne BOTZ,
13. Corinne RAMBAUD,	14. Jean-Philippe GIRAULT,
15. Freddy MARTIN	16. Patricia NAULEAU, absente
17. Natacha QUEVEAU,	18. Corinne BIROT,

Pouvoirs:

Freddy BARRETEAU pour Philippe GUERIN

Secrétaire de séance : Jérôme DE LAOUBIE

LOTISSEMENT LES CHARBONNIERES : ACQUISITION DES BIENS PORTES PAR L'EPF	20072010 01
DE LA VENDEE	29062018_01

Vu la délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2015 approuvant la convention de maitrise foncière avec l'EPF de la Vendée en vue de réaliser un programme de logement mixte.

Vu la convention de maîtrise foncière signée entre la commune de Froidfond et l'EPF de la Vendée le 12 mai 2015 et notamment son article 15 précisant les obligations de rachat du foncier par la commune.

Vu les acquisitions réalisées par l'EPF de la Vendée aux termes de la convention :

Une parcelle représentant 34 348 m² pour un montant de 383 093 € HT auquel s'ajoute conformément à l'article 19 de la convention:

12 570.50 € de frais d'acte 324.82 € d'impôts pendant le portage 241.36 € de géomètre 2167.76 € d'autres dépenses 105.60 € d'impôts année de vente

Soit un total de 398 503.20 HT et donc un prix total de 401 585.21 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- Valide l'achat auprès de l'EPF de la Vendée des biens cadastrés section ZS 294 moyennant le prix de 383 093 € HT auquel s'ajoute 15 410.04 de frais divers, soit un total de 401 585.21 € TTC pour la réalisation d'un programme de logement mixte.
- Décide de confier la vente Me Karine BULTEAU à St Etienne du Bois
- Accepte de prendre en charge les frais notariés conséquence de la présente acquisition
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et toutes les pièces concernant la présente délibération

LOTISSEMENT LES PRIMEVERES : ACQUISITION DES BIENS PORTES PAR L'EPF DE LA VENDEE

29062018_02

Vu la délibération du Conseil Municipal du 2 septembre 2016 approuvant la convention de maitrise foncière avec l'EPF de la Vendée en vue de réaliser un programme de logement mixte.

Vu la convention de maîtrise foncière signée entre la commune de Froidfond et l'EPF de la Vendée le 11 octobre 2016 et notamment son article 15 précisant les obligations de rachat du foncier par la commune.

Vu les acquisitions réalisées par l'EPF de la Vendée aux termes de la convention :

Les parcelles représentant 7 224 m² pour un montant de 80 000 € HT auquel s'ajoute conformément à l'article 19 de la convention :

10 317.45 € de frais d'acte 1680.00 € de frais d'acte prévisionnel 148.79 € d'impôts pendant le portage 817.00 € de géomètre 79.17 € d'autres dépenses 300.00 € d'impôts année de vente 508.85 € de produits d'actualisation

Soit un total de 93 851.26 HT et donc un prix total de 96 621.51 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- Valide l'achat auprès de l'EPF de la Vendée des biens cadastrés section AB 9, AB 83, AB 84, AB 143 et ZO 345 moyennant le prix de 80 000.00 € HT auquel s'ajoute 13851.26 € de frais divers, soit un total de 96 621.51 € TTC pour la réalisation d'un programme de logement mixte.
- Décide de confier la vente Me Karine BULTEAU à St Etienne du Bois
- Accepte de prendre en charge les frais notariés conséquence de la présente acquisition
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et toutes les pièces concernant la présente délibération

LOTISSEMENT LES CHARBONNIERES: CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA VIABILISATION SUITE A APPEL D'OFFRES 29062018_03

Vu le nouveau code des marchés publics,

Vu la commission d'appel d'offres du 26 juin 2018,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché suivant :

Programme: Travaux de viabilisation du lotissement communal « Les Charbonnières » 42 lots constructibles

Lot 1: Entreprise: POISSONNET

Montant du marché: 144 100.18 € HT

Lot 2: Entreprise: POISSONNET

Montant du marché : 213 289.60 € HT Entreprise : JARDIN DE VENDEE

Montant du marché: 20 965.00 € HT

LOTISSEMENT	LES	CHARBONNIERES:	VALIDATION	DE	L'OFFRE	DE	20062010 04
FINANCEMENT 1	POUR L	ES TRAVAUX DE VIAB	ILISATION				29062018_04

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-dessus, il est opportun de recourir à un prêt relais d'un montant de 860 000.00 €.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par La Banque Postale, et après en avoir délibéré et à à l'unanimité

Commune	dΔ	FRO	IDEO	ND
Commune	ue	rku	ロファい	NIJ

Lot 3:

DÉCIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt-relais

Score Gissler : 1A Montant du contrat de prêt : 860 000 €

Durée du contrat de prêt :

3 ans

Objet du contrat de prêt :

Préfinancement en attente de vente de lots

Date de versement des fonds :

Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 10 aout 2018____

Taux d'intérêt :

Taux fixe de 0.400 % 1'an

Base de calcul des intérêts : 30/360

Echéances d'intérêts : périodicité trimestrielle

Remboursement du capital : in fine

Remboursement anticipé : autorisé sans pénalité, à une date d'échéance d'intérêt pour tout ou partie du montant

du capital restant dû, moyennant un préavis de 35 jours calendaires

Commission d'engagement : 1290.00 € euros

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt-relais décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt-relais et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

LOTISSEMENT LES PRIMEVERES: VALIDATION DE L'OFFRE DE FINANCEMENT POUR LES TRAVAUX DE VIABILISATION

29062018_05

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de contracter auprès de la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL OCEAN un emprunt d'un montant de 260 000.00 €, destiné à financer les travaux de viabilisation du lotissement les Primevères.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité:

ARTICLE 1 : Monsieur le Maire est autorisé à réaliser auprès de la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL OCEAN un emprunt d'un montant de 260 000.00 € et dont le remboursement s'effectuera par trimestrialités en trois années, au taux fixe de 0.840 %.

Frais de dossier : 260.00 €

ARTICLE 2 : La commune de FROIDFOND s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des échéances.

ARTICLE 3 : Les fonds seront versés à L'EMPRUNTEUR par virement à la Trésorerie de CHALLANS.

Commune de FROIDFOND

Séance du 29 juin 2018

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CHALLANS GOIS COMMUNAUTE

29062018 06

Vu l'article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit les modalités d'octroi de fonds de concours, la Communauté de Communes a voté une enveloppe budgétaire en 2018 afin de participer au financement de projets communaux.

Le fonds de concours attribué à la commune de FROIDFOND s'élèverait à 97 000 € et représenterait 50 % du montant H.T. des travaux restant à la charge de la Commune, après déduction des subventions éventuellement perçues.

Le versement du fonds de concours serait effectué sur présentation des factures acquittées avec la référence du mandatement, étant précisé que la demande de versement du solde devra intervenir dans les deux ans suivants la signature de la convention d'attribution des fonds.

Il convient de rappeler que :

- le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ;
- le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés ;
- le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement (immobilisation corporelle).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- -Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5214-16 V;
- 1° SOLLICITE l'attribution par la Communauté de Communes Challans Gois Communauté d'un fonds de concours de 97 000 € pour la Commune de FROIDFOND pour l'aménagement du centre bourg.
- 2° AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la Communauté de Communes Challans Gois Communauté, ainsi que tout document se rapportant à la présente.

INTERVENTION MUSIQUE ET DANSE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

29062018 07

Monsieur le Maire expose que le Département n'apporte plus d'aide financière aux interventions musique et dans les écoles.

Cependant, le Département propose l'accompagnement organisationnel (recensement des besoins des écoles, recrutement des intervenants, suivi logistique et pédagogique) aux communes.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Maintient les interventions musique et danse à l'école Henri Dès pour l'année scolaire 2018-2019
- Accepte l'accompagnement organisationnel pour les interventions musique et danse du Département
- Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT COMMUNAL AU CONSEIL LOCAL DE VENDEE EAU

29062018_08

Challans Gois Communauté a pris la compétence « eau » et adhère au syndicat « Vendée Eau » depuis le 1er janvier 2018.

Le règlement intérieur du Comité Syndical de Vendée Eau prévoit la constitution de 8 conseils locaux dont deux concernent le territoire communautaire, à savoir « Vie et Jaunay » pour la commune de SAINT CHRISTOPHE DU LIGNERON et Marais Breton et Iles pour les dix autres communes.

Ces Conseils locaux étant constitués des délégués au Comité Syndical de Vendée Eau désignés par les EPCI et d'un représentant par commune.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Mme FLAIRE Annie représentant de la commune de FROIDFOND pour le conseil local de Vendée Eau.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL N°1 29062018_09

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget principal,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget principal de l'exercice 2018,

Sens	Imputation	R	OS	OI	Libellé	Montant
D	2031 op	X			Frais d'études	1650.00 €
	133					
D	2158	X			Autres installations matériels et	-1650.00 €
					outillages	

SYDEV: PROPOSITION TECHNIQUE ET FINANCIERE 29062018_

Monsieur le maire présente au conseil municipal la convention n° 2018.EFF.0107 relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'un effacement de réseau électrique au futur lotissement communal les Charbonnières, avec une participation pour la commune de 12 330.00 €. Le conseil municipal à l'unanimité adopte la présente convention.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT	29062018_11

Monsieur le maire fait lecture du rapport définitif de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 7 juin 2018.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve ce rapport joint en annexe.

Ont signé au registre les membres présents. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15. A Froidfond, le 29 juin 2018.

FEUILLET CLOTURANT

LA SEANCE DU 29 JUIN 2018

Délibérations de la séance :

- 1. Lotissement les Charbonnières : Acquisition des biens portés par l'EPF de la Vendée
- 2. Lotissement les Primevères : Acquisition des biens portés par l'EPF de la Vendée
- 3. Lotissement les Charbonnières : Choix de l'entreprise pour la viabilisation suite à l'appel d'offres.
- 4. Lotissement les Charbonnières : Validation de l'offre de financement pour les travaux de viabilisation.
- 5. Lotissement les Primevères : Validation de l'offre de financement pour les travaux de viabilisation
- 6. Demande de fonds de concours à la communauté de communes Challans Gois Communauté
- 7. Intervention musique et danse pour l'année scolaire 2018/2019
- 8. Désignation d'un représentant communal au Conseil local de Vendée Eau
- 9. Décision modificative du budget principal
- 10. Sydev : proposition technique et financière pour l'effacement de réseau au lotissement les Charbonnières
- 11. Approbation du rapport de la CLECT

Signature des membres présents :

Philippe GUERIN	Freddy BARRETEAU	Annie FLAIRE
Jérôme de Laloubie	Katia RIAND	Frédéric BOUCARD
Maryvonne VOYEAU	Frantz GIRAUDET	Régis GUITTET
Freddy BIRON	Jean-Yves COUTANT	Nicole DURANTEAU
Fabienne BOTZ	Corinne RAMBAUD	Jean-Philippe GIRAULT
Freddy MARTIN	Patricia NAULEAU Absente	Natacha QUEVEAU
Corinne BIROT		